



RA 3065 6978 2 FR

DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ

Présenté le :

Distribué le : 09-10-06

Signature du destinataire

Maurice Lepout

RETOUR A :

~~M. J. Bonnard
3 rue de la République
31000 Toulouse
M. J. Bonnard
M.A. de Seysses M11
6600 Collières M11
6 rue de la République
31600 Seysses.~~



RA 3065 6978 2 FR

PREUVE DE DÉPÔT
D'UN OBJET RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

AUX DE RECOMMANDATION R1 R2 R3

CONSERVEZ CE RECEPTE, IL SERA
NECESSAIRE EN CAS DE RECLAMATION

LE CAS ECHEANT VOUS POUVEZ FAIRE
UNE RECLAMATION DANS L'IMPRIMERIE QUEL
BUREAU DE POSTE.

DESTINATAIRE

INDIQUE COLIS

M. J. Bonnard
3 rue de la République
31000 Toulouse

M. J. Bonnard
M.A. de Seysses M11
6600 Collières M11
6 rue de la République
31600 Seysses.

RCR PARIS 358 000 000

RCR PARIS 358 000 000

AVIS DE RÉCEPTION

A R

PREUVE DE DÉPÔT

La Borie andrie
NAT: 64
cell: MH1
N.A de Seysses

Seysses le 11/10/06

LAR
ext
30 65 6578 24
BIA
Auzie

Doule

N°1 le Batonnier
Ordre des Avocats
3 rue des Fleurs
31000 Toulouse

Je suis content de saisir votre ordre pour obtenir la nomination d'un avocat extérieur à votre barreau dans une procédure de saisie immédiate faite à mon encontre et à l'encontre de madame Laborie et pour l'audience du 26/10/06. Avocat extérieur tout en sachant que votre ordre est contre la défense de mes intérêts par votre plainte abusive faite à mon encontre et donc à ce jour je fais toujours l'objet d'une détention arbitraire à la N.A de Seysses.

Je vous ai saisi en date du 23 juin 2006 concernant ma détention arbitraire pour obtenir un avocat au titre de l'aide juridictionnelle avec la nomination de Maître ETEA/N. Demande restée négative et ne faisant part que votre ordre est globalement en opposition à la défense de mes intérêts par votre courrier seulement en date du 17 juillet 2006 me demandant la copie du mandat de dépôt alors que celui-ci a été rédigé par la présence d'un avocat de votre ordre dont vous en avez eu connaissance au pré du service du juge de la détention à la date où vous avez su

nomme un avocat d'office soit de 1972/2000 comme
à nos intérêts "conflict d'intérêt par votre plainte"
déposée.

Le conflit d'intérêt ne peut qu'exister entre
votre ordre des avocats et moi, confirmé par
votre refus concernant ma saisine pour ditent.
ion arbitraire, conflit d'intérêt confirmé par
Maitre SERRE de Roch avocat à votre barreau
ne pouvant me défendre suite aux poursuites
faites par le parquet et dont à la base vous
en êtes l'auteur par votre plainte abusive déposée
à mon encontre.

Bien qu'il y est un conflit d'intérêts votre ordre
se doit de me faire assurer ma défense devant
la chambre des crimes pour l'audience du 26/10/06
et pour déposer un dire par un avocat extérieur
au barreau de Toulouse.

Cette saisine de la chambre des crimes est abusive
profitant que je suis détenu, privé de tout moyen
de défense et sur un fondement de procédure
qui ne peut être exploitée (ci joint plainte adressée
à M^r le Procureur de la république, juge d'instruction,
Procureur général, Ministère de la justice
parties concernées, M^r le Président coutelier du TGI,
la chambre des crimes de Toulouse.

Je vous informe que je dois m'entendre par
cet avocat pour lui faire les pièces à conviction
si on doit de déposer un dire pour la
dience du 26/10/06, avocat spécialisé dans
la matière, ~~et~~ tenieur à votre barreau, au
titre de l'aide juridictionnelle, sans revenu,
détenu, et réparé de fait de M^r Laborie comme
il a été reconnu par les procès verbaux de la C.A.F.
et de la académie, me donnant le Bénéfice

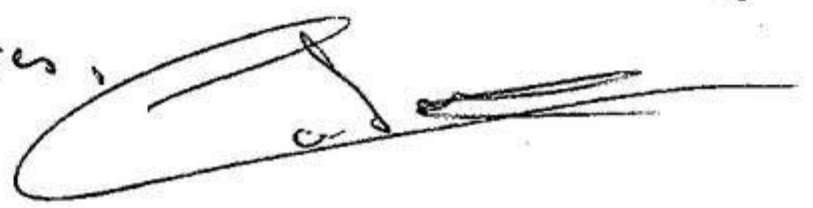
de l'obtention du RAI et ayant des conséquences
sur l'obtention de l'aide juridictionnelle bien
que ce dernier bureau s'y oppose dans le seul
but de faire obstacle à mes intérêts.

Le délai entre aujourd'hui et l'audience du
26/10/06 étant court pour contacter et me
mettre en relation avec et avec de l'extérieur
pour obtenir l'aide juridictionnelle à fin que
je puisse déposer un ~~dirige~~ je vous demande d'entre
venir auprès de la chambre des mises pour
faire repeter la procédure ^{sur} ces motifs et
des motifs que plusieurs plaintes ont été déposées
avec une en constitution de partie civile
mettant l'édiction publique en mouvement.
Les poursuites sont les autres, initiées par
plusieurs avocats de votre ordre par faux et
usage de faux comme expliqué dans ma plainte
déposée et dont toutes pièces seront fournies
aux autorités compétentes pour en faire savoir
tous les auteurs.

Comptant sur toute votre compréhension et
préservant mes intérêts et les intérêts de l'État
Libonie bien que nous soyons séparés de
fait.

Dans l'attente de votre nomination d'un avocat
extérieur pour la défense de mes intérêts et votre
intervention auprès de la chambre des mises pour
repeter l'affaire, je vous prie de croire, M^{le} le Bâton
nier à l'expression de mes sentiments distingués

- a justifié plainte Procureur de l'Etat,
et convocation pour le 26/10/06.



Toulouse, le 25 octobre 2006

SS.686.2006

Monsieur André LABORIE
Cel. 226 – MH1 – Matricule 6600
Maison d'Arrêt de Seysses
6, rue Danielle Casanova
31600 SEYSSES

Objet : désignation avocat

Monsieur,

En mains votre correspondance en date du 1er octobre 2006.

Je ne peux donner de suite favorable à votre correspondance puisque je ne peux procéder à la désignation que d'Avocats situés dans le ressort du Barreau de TOULOUSE.

Il convient de vous rapprocher d'un Bâtonnier d'un autre Ordre afin d'obtenir la désignation d'un Confrère qui pourra vous assister dans le cadre de la mission confiée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.



Manuel FURET
Membre du Conseil de l'Ordre
Délégué du Bâtonnier

